

# PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE IMMEUBLE

N° 6 - 6 MAI 2020

## Rendez-vous dans nos agences

Chers clients, chères clientes,

La situation évolue avec le déconfinement progressif qui, sauf décision contraire de dernière minute, débutera le 11 mai. Les circonstances restent de toute façon exceptionnelles. Nos agences vont pouvoir réouvrir, sur rendez-vous dans un premier temps, et la santé de nos équipes, comme celle de nos clients et prestataires, restera bien évidemment notre principale préoccupation. Elle passera par le respect absolu des gestes barrières et des consignes des autorités de santé, et par quelques changements dans notre organisation.

Après plusieurs semaines de télétravail à votre service, nos équipes seront heureuses de vous accueillir de nouveau en agence, dans tous les départements ou en fonction des autorisations données par le Gouvernement. Dans un premier temps, comme évoqué précédemment, pour la sécurité de toutes et tous, l'accès aux agences se fera uniquement sur rendez-vous. Vos contacts habituels resteront, bien évidemment, à votre disposition par e-mail, au téléphone ou via le site clients [MyFoncia.com](https://www.myfoncia.com). Nous vous remercions pour votre compréhension.

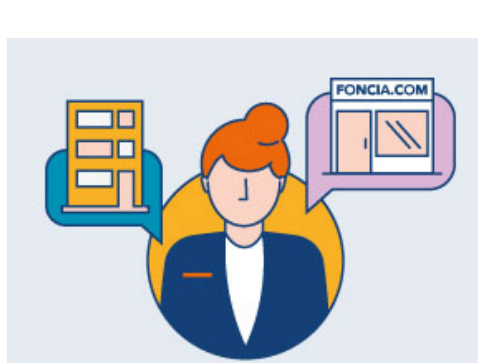
Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre immeuble.

Philippe Salle  
Président du groupe Foncia

### À VOTRE SERVICE

#### Déconfinement : quels impacts sur les AG, réunions de conseils syndicaux... ?

Alors que le début du déconfinement progressif approche, et que les mesures de prévention liées à la réouverture des lieux accueillant du public se dessinent, l'assurance de travailler et d'évoluer dans un environnement sûr et sain est aujourd'hui un préalable à la reprise de toute activité.



**C'est pourquoi les échanges entre le syndic et les copropriétaires, à commencer par les membres du conseil syndical, pourront se poursuivre à distance.**

**Les outils utilisés et développés par Foncia permettent aujourd'hui de remplir la quasi-totalité de nos missions grâce à des réunions et des échanges par visioconférence** (préparations et tenue d'assemblées générales, réunions de conseils syndicaux, de vérification des comptes, de préparation et de planification de travaux, de travail avec avocats, architectes...).

En septembre 2019, **pour la première fois en France, Foncia a organisé une assemblée générale à distance** afin de permettre à un maximum de copropriétaires de participer sans se déplacer, de façon simple et sécurisée.

**Dès le 11 mai**, sauf nouvelles décisions du Gouvernement sur les mesures de déconfinement, **il sera de nouveau possible :**

- de se rendre dans une agence Foncia, mais uniquement sur rendez-vous,
- de programmer des visites d'immeuble,
- d'organiser des réunions de chantier ou d'expertise.

Le tout bien sûr dans le plus strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

### LA VIE DE VOTRE IMMEUBLE

#### Les interventions et travaux dans ma copropriété après le déconfinement

Les premières mesures de déconfinement ont été annoncées par le Gouvernement. Elles restent encore à préciser sur de nombreux points. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure, et dès que possible.



Concernant les prestataires, si certaines interventions n'ont jamais été suspendues (par exemple : nettoyage des parties communes, interventions suite à des fuites de gaz ou d'eau, sortie des poubelles...), d'autres avaient dû être décalées en réponse aux décisions gouvernementales.

**À partir du 11 mai**, sauf nouvelles décisions du Gouvernement sur les mesures de déconfinement, **l'ensemble des interventions de prestataires pourront à nouveau avoir lieu**, qu'il s'agisse ou non d'une urgence (travaux, entretien, visite de contrôle et de sécurité de l'immeuble, désinfection...).

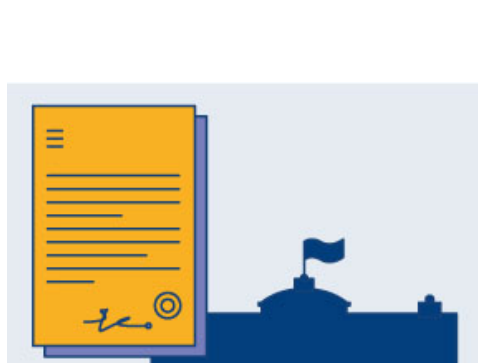
Ces interventions devront se faire dans le **strict respect des gestes barrières, mesures de distanciation sociale et décisions gouvernementales.**

Retrouvez ici notre kit voisins, comprenant notamment nos affichettes sur les mesures barrières collectives dans les immeubles.

### LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

#### Prolongation des mandats du syndic et du conseil syndical

Une ordonnance publiée le 22 avril 2020 est venue modifier et préciser l'ordonnance précédemment en vigueur au sujet des mandats dans les copropriétés.



Désormais, les mandats concernés par le renouvellement automatique sont ceux arrivés à échéance entre le 12 mars 2020 et la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois, soit le 24 juillet 2020.

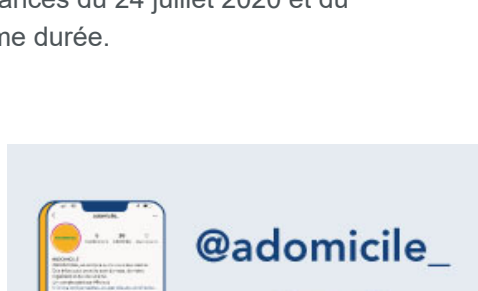
**Ces mandats sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale des copropriétaires, qui devra se tenir au plus tard huit mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24 janvier 2021.** Les mêmes dispositions s'appliquent aux mandats de conseillers syndicaux arrivés à échéance entre le 12 mars 2020 et le 24 juillet 2020 : ils sont également prolongés, au maximum jusqu'au 24 janvier 2021.

Si la période d'état d'urgence sanitaire, dont la cessation est actuellement fixée au 24 mai 2020, venait à être prolongée, les échéances du 24 juillet 2020 et du 24 janvier 2021 seraient repoussées de la même durée.

### #àDOMICILE

#### Bien vivre le déconfinement... à domicile !

Même si nous allons retrouver étape par étape une vie hors de chez nous avec le déconfinement progressif, bien vivre à domicile va encore rester une préoccupation majeure, au moins en 2020.



Foncia, via son compte **Instagram @adomicile\_**, vous propose des contenus, défis, tutos... pour prendre soin de vous, de votre logement et de vos voisins, à domicile bien sûr.

Cette semaine, entre autres, vous pouvez :

- participer à notre **challenge dessin** « Comment vos enfants vous voient en cette période de confinement ? »,
- réaliser vos **masques anti-projection** pour les distribuer autour de vous dans l'immeuble pour anticiper le déconfinement,
- nous dire qui serait le **voisin de vos rêves**,
- découvrir ce que signifie #àDOMICILE pour les joueurs du Racing 92...

**Abonnez-vous à notre compte Instagram @adomicile\_ et utilisez #àDOMICILE pour vos publications.**

### LA FAQ

#### Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?  
Comment prendre rendez-vous en agence ?  
Comment passer au paiement en ligne ?  
Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](https://www.foncia.com).



### RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter [info@emailing.foncia.fr](mailto:info@emailing.foncia.fr) à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo@foncia.com](mailto:dpo@foncia.com).

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.